

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORET

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 059-215904590-20220221-22_02_09-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 8 février 2022

Délibération n° : 22-02-09
7.10 Divers

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY - Tiphane OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christine LEONET
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

**Objet : Remboursement des billets
du spectacle : En attendant le
Petit Poucet**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Compagnie La Manivelle Théâtre a annulé la représentation du spectacle : « En attendant le Petit Poucet », programmée dans la saison culturelle de l'Espace Barbara le mercredi 26 janvier 2022.

CONSIDÉRANT qu'il convient de permettre le remboursement des billets du spectacle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement des billets du spectacle annulé : « En attendant Le Petit Poucet ».

Ainsi fait et délibéré en séance,

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220221-22_02_09-DE

Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le : **21 FEV. 2022**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Le Maire,



Sandrine GOMBERT